



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 13 JUIN 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et vice-président du comité

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 9 h 06)
M. Benoît Baril-Boyer, technicien en loisirs (11 h 32 à 12 h 04)
Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Loisirs (10 h 24 à 10 h 53)
M. Dany Boivin, coordonnateur – Loisirs (8 h 33 à 9 h 24)
Mme Marie-Josée Cantin, coordonnatrice – Loisirs (11 h 32 à 12 h 04)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h 30 à 11 h 36)
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 8 h 45)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (8 h 58 à 9 h 02; retour : 9 h 10)
M. Julien Godard, technicien en loisirs (9 h 24 à 10 h 24)
M. Jean-Baptiste Guilbert, agent de développement en événements sportifs (9 h 44 à 10 h 24)
M. Marc-André Hould, attaché politique (9 h 07 à 12 h 13)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (9 h 44 à 10 h 53)
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (10 h 53 à 11 h 29)
Mme Roxanne Legault, coordonnatrice – Informations et promotion (10 h 53 à 11 h 29)
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (8 h 39 à 9 h 04; retour : 9 h 07 à 11 h 06; 11 h 14)
Mme Marie-Pauline Michon, coordonnatrice – Développement culturel, Culture Trois-Rivières (9 h 24 à 10 h 24)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 11 h 37; retour : 11 h 44 à 12 h 02)
Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (10 h 24 à 10 h 53)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Kyana Pineault, agente de développement en événements sportifs (8 h 36 à 9 h)

Mme Anabel Plamondon, technicienne en loisirs (8 h 40 à 9 h; retour : 9 h 24 à 10 h 24)

Mme Cindy Savard-Tremblay, coordonnatrice – Finances (10 h 27 à 10 h 53)

Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (arrivée : 8 h 43)

Absence : Mme Janick Lefebvre, citoyenne

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 32. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 mai 2023

Le président s'informe auprès des membres du comité qui étaient présents à la réunion du comité du 9 mai 2023 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Impacts budgétaires et organisationnels de la fermeture de l'aréna Cotnoir

M. Philippe Champagne explique que malgré tous les efforts déployés, la fermeture de l'aréna Jérôme-Cotnoir a entraîné des dépenses pour certaines organisations et qu'un remboursement pourrait être demandé à la Ville. M. Dany Boivin précise que la fermeture de l'aréna a coïncidé avec le début du tournoi midget et qu'il a reçu trois demandes de remboursement : restaurant Le Maryanne 2, le Festival provincial C de ringuette et l'Organisation du hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest. Il explique chacune des trois demandes et annonce que le montant total s'élève à plus de 24 000 \$. Il discute ensuite avec les membres du comité et les personnes invitées de la

disponibilité des budgets et de la procédure pour obtenir un remboursement (transaction/quittance de l'organisation gérée par les Services juridiques par rapport à recommandation du comité Animer et soutenir la communauté).

7. Présentoir Temple de la renommée au Colisée Vidéotron

M. Philippe Champagne fait part d'une demande du Gala Sport Hommage pour avoir un emplacement au Colisée Vidéotron afin de donner une vitrine au volet historique du sport en Mauricie à l'entrée du Colisée. M. Dany Boivin explique où se situe cet emplacement à l'entrée sud du Colisée et présente le projet de présentoir (vitrine en verre de plain-pied avec bordure en aluminium et toit en tôle). Puisque Sport Hommage Mauricie a obtenu des commandites de partenaires, les coûts pour la Ville sont minimes (achat, peinture et installation des panneaux) et sont prévus au budget.

8. Indicateurs en tourisme sportif + Hockey féminin Canada/USA : Bilan

M. Philippe Champagne informe les membres du comité et les personnes invitées que le tourisme sportif prend une place de plus en plus importante et que son équipe souhaite déposer des indicateurs de performance en lien avec ces événements sportifs. La série Rivalité Canada/États-Unis a permis de déterminer des indicateurs de performance pertinents et intéressants qui permettront d'obtenir des données probantes sur, notamment, les retombées par rapport aux investissements. Mme Kyana Pineault affirme que la série Rivalité 2023 a servi d'événement-test par rapport aux indicateurs de performance. La Ville a soutenu le projet du début à la fin autant du point de vue financier (mise en candidature de la Ville), du point de vue des infrastructures et des ressources matérielles (contrat de location du Colisée Vidéotron avec les Lions) que du point de vue des ressources humaines (entretien ménager, service client, services techniques, services municipaux). Les indicateurs de performance qui sont ressortis sont les suivants : une opportunité pour la communauté, une belle visibilité pour la Ville, une couverture médiatique intéressante et une salle comble. Des constats ont aussi été faits à la suite de l'événement, par exemple une belle mobilisation de la population, des retombées économiques difficiles à définir, des retombées touristiques, une belle occasion d'expérimenter le Colisée (enjeux de stationnement, enjeux de signalisation et personnel de sécurité dans le Colisée Vidéotron) et une expérience à répéter. M. Champagne et Mme Pineault répondent ensuite aux questions des personnes présentes au sujet du stationnement, du personnel de sécurité (attitude, bénévoles) et des retombées financières pour la Ville.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre le travail visant à déterminer des indicateurs de performance pour d'autres événements de tourisme sportif. Approuvé à l'unanimité.

9. Dépôt de la planification estivale des grands événements 2023

Mme Anabel Plamondon annonce que des changements ont été apportés à la planification estivale des grands événements, changements qui seront expliqués durant la présentation. M. Julien Godard énumère les différents événements qui se sont tenus en mai et qui se tiendront en juin, juillet et août. M. Philippe Champagne précise que ces événements ne sont pas tous

soutenus financièrement par la Ville, mais que l'ensemble des événements ont accès à la Politique de prêt de matériel. Mme Plamondon dresse un rapide bilan positif du Festival Sunstation qui a eu lieu quelques jours plus tôt et présente les nouveautés concernant le FestiVoix (fermeture de rue et ajout d'un passage piétonnier), l'espace Badeaux (programmation musicale et culturelle), Trois-Rivières en Blues (changement de site) et la Classique internationale de canots de la Mauricie (volonté de changer de site pour l'édition 2024). Mme Sophie Desfossés tient à souligner le travail costaud et remarquable réalisé par une petite équipe qui doit prendre en charge une vingtaine d'événements.

10. Déposer le comité d'audit des grands événements lié au nouveau programme des événements

Mme Sophie Desfossés rappelle qu'au dépôt du Programme de soutien aux grands événements, un des engagements consistait à former un comité d'audit qui fera un audit de chacun des événements. Mme Anabel Plamondon indique que lorsque l'équipe des Loisirs a reçu les données des organismes, elle a constaté que ce ne sont pas tous les organismes qui ont la capacité d'évaluer leur événement. Les objectifs de la présentation consistent à présenter la structure et l'engagement du comité d'analyse du Programme de soutien aux grands événements et d'obtenir l'approbation de cette structure et de la composition du comité. M. Jean-Baptiste Guilbert rappelle les six critères d'analyse du Programme de soutien aux grands événements : retombées sociales et qualité de vie des Trifluviennes et Trifluviens; retombées économiques; créativité, innovation et ouverture à la collaboration; santé et sécurité; expérience du promoteur et gouvernance ainsi que développement durable et environnement. Le pointage obtenu pour chacun des critères a une incidence sur le financement accordé à l'organisme. M. Guilbert présente ensuite la mécanique d'évaluation (autoévaluation par l'organisme, rencontres individuelles avec les organisateurs, visite planifiée sur le site, analyse et synthèse des résultats) et explique le mandat du comité d'audit. Il termine sa présentation en énonçant les notions d'éthique et de confidentialité qui devront être respectées par les membres du comité d'audit, en présentant les membres de ce comité et en expliquant les prochaines étapes.

L'équipe des Loisirs répond ensuite aux questions des membres du comité et des personnes invitées au sujet des documents de planification qui ont été consultés dans l'élaboration des critères, d'exigences environnementales plus poussées pour obtenir une subvention, de différentes subventions reçues par un même événement, du bilan carbone des événements, de nuisances sur la qualité de vie de la population et de transport actif. Mme Maryse Bellemare demande à ses collègues de prendre en considération le sondage qui a été mené sur les grands événements auprès de la population trifluviennne.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver la structure et l'engagement du comité d'analyse du Programme du soutien aux grands événements ainsi que la composition de ce comité. Approuvé à l'unanimité.

11. Mise à jour du Règlement de tarification

Mme Karine Bertrand présente le nouveau Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire et en explique les concepts de base : tarifs basés sur la juste valeur marchande ou le coût total (ajustement de tarifs engendrant une augmentation supérieure à 5 % pour 2024 pour être à la juste valeur marchande pour la location d'une scène mobile et les frais de montage et de démontage d'une scène), catégorie « Sport-études » (ajout de la catégorie pour l'utilisation d'un terrain de soccer dont la surface est naturelle, utilisation exclusive d'un terrain de tennis visé par le système de réservation et utilisation exclusive, dans le cadre d'un cours privé, d'un tournoi ou d'un événement ponctuel d'un terrain de tennis qui n'est pas visé par le système de réservation), catégorie « personne non-résidente » (ajout de la catégorie pour l'utilisation d'un terrain de soccer dont la surface est naturelle ou synthétique) et pourcentage annuel d'augmentation en lien avec l'indice des prix à la consommation (carte d'accès tennis pour personne non-résidente : maintien de certains tarifs pour les 12 à 17 ans, les familles, les 18 à 54 ans et hausse du tarif Étudiant pour atteindre la cible de 50 % de plus que la pleine tarification).

Mme Bertrand propose ensuite des ajouts au Règlement : programme Club Loisir, organisme admis dans une autre catégorie que « organisme sportif » ET organisme à but non lucratif résident et non admis, organisme à but non lucratif résident ou non admis, organisme admis dédié au tennis dont la majorité des membres sont âgés de 20 ans ou moins, organisme admis et établissement scolaire et particularité pour la catégorie « établissement scolaire ». De nouveaux frais seront aussi ajoutés : frais de surveillance et d'entretien lors de l'utilisation d'un local situé dans un établissement secondaire du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, utilisation d'un local intérieur du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, frais de répétition ou de montage et tarif horaire dans les frais associés à la location d'une scène. En ce qui a trait au camp de jour, un pourcentage d'augmentation annuelle, un libellé et une date limite d'annulation de l'inscription sont aussi ajoutés.

Mme Bertrand et Mme Sophie Desfossés discutent ensuite avec les membres du comité et les personnes invités au sujet de la gratuité de certaines activités ou de certains services et des débats qui se tiennent chaque année sur ces sujets. Les membres du comité décident que le conseil municipal devra donner une orientation stratégique et qu'en attendant, ils se prononceront sur les modifications et les tarifs présentés ce matin.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver les tarifs 2024 à 2026 ainsi que les modifications apportées au Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire. Approuvé à l'unanimité.

12. Plan de visibilité et de partenariats pour l'aménagement des parcs

M. Philippe Champagne rappelle qu'un mandat avait été donné à la chaîne de services afin de structurer les demandes que la Ville recevra et fixer les balises et les paramètres d'un plan de visibilité. Mme Mylène Leclerc explique l'objectif de la démarche qui consiste à développer des ententes avec des partenaires en vue de financer, en totalité ou en partie, une infrastructure

municipale sur le territoire de la Ville. Les objectifs spécifiques sont les suivants : bonifier les infrastructures municipales, faire participer des partenaires dans les milieux de vie, revitaliser les parcs et les espaces verts, développer des infrastructures innovantes et mettre en place des projets pilotes pour les clientèles particulières. Mme Leclerc décrit les trois niveaux de partenariat : ambassadeur, grand partenaire et partenaire, ainsi que la visibilité offerte par niveau. Elle explique ensuite le processus d'analyse (critères d'admissibilité des projets et responsabilités de la Ville), les restrictions qui s'appliquent aux commandites et à la publicité, donne des précisions sur l'affichage et présente le processus administratif. Si le comité recommande le projet de plan de visibilité, les prochaines étapes consisteront à rédiger une politique de partenariat détaillée, effectuer une deuxième validation auprès du comité des parcs et autoriser la politique au moyen d'une résolution adoptée par le conseil municipal. Mme Leclerc discute ensuite avec les membres du comité et les personnes invitées et répond à leurs questions au sujet de la visibilité offerte aux entreprises ou organisations partenaires, du prix d'un module de jeux, de sollicitation d'entreprises dont les valeurs correspondent aux orientations de la Ville, de conflit d'intérêts et de certains critères à revoir (par exemple, siège social à Trois-Rivières).

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec un plan de visibilité et de partenariat pour l'aménagement des parcs. Approuvé à l'unanimité.

13. Salle pour la Croix-Rouge

M. Dany Carpentier informe les membres du comité et les personnes invitées que la Croix-Rouge demande à avoir gratuitement accès à une salle pour tenir ses réunions avec ses bénévoles. Mme Sophie Desfossés explique qu'en raison du règlement de tarification, elle ne peut offrir aucune gratuité, mais puisque la Sécurité civile et M. Rudy Hamel ont déjà une entente avec la Croix-Rouge dans le cadre des mesures d'urgence, une subvention sera offerte à la Croix-Rouge pour compenser les coûts de location d'une salle, quatre fois par année. La Croix-Rouge va présenter une demande d'admissibilité, deviendra un organisme admis, pourra réserver une salle et recevra une compensation de la part des mesures d'urgence.

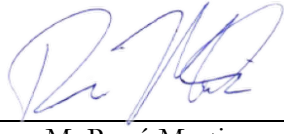
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver la démarche pour que la Croix-Rouge puisse tenir gratuitement ses réunions avec ses bénévoles. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 12 h 23 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités